

Communication ANIA 30/03

Guide de bonnes pratiques

- **Guide de bonnes pratiques adaptés aux entreprises de l'Agro-alimentaire** rédigé par l'ANIA, la Coopération Agricole et quatre des principales organisations syndicales de salariés de l'agroalimentaire (FGA-CFDT, FGTA-FO, CFE-CGC AGRO, CFTC-CSFV)
Pour mémoire, nous vous l'avons adressé jeudi dernier : [A télécharger](#)
- **Guide de bonnes pratiques du MEDEF**
Il doit être adapté en fonction de vos spécificités territoriales ou de branche (en PJ)

Les initiatives des entreprises alimentaires

- Nous relayons sur le site de l'ANIA [les initiatives des entreprises](#) afin de valoriser leur engagement sans faille et leur mobilisation
N'hésitez pas à partager avec nous vos belles histoires, vos bonnes pratiques en nous écrivant à : communication@ania.net

Transport / Logistique

- **Les routiers appelés à exercer leur droit de retrait**
Dépêche AFP : Les syndicats CFDT, FO et CFTC du transport routier appellent les chauffeurs à exercer "individuellement" leur droit de retrait à partir de lundi en cas de "manquements" aux mesures de protection sanitaire contre le coronavirus. Selon les trois organisations, "le constat est récurrent de jour en jour", avec un "manque de masques, gants et gel hydroalcoolique", un "manque de sanitaires et douches" accessibles, des services de restauration "pas assez répandus" et des "clients ne respectant pas les conducteurs à la juste mesure".
- **Relations entre acteurs de la chaîne d'approvisionnement agro-alimentaire**
Des tensions fortes se sont fait sentir suite aux demandes de revalorisation tarifaire de la part de certains prestataires logistiques et transport. L'ensemble de la cellule de crise transport (transporteurs, logisticiens, industriels et distributeurs) recommande de ne pas exacerber les tensions à un moment où la chaîne alimentaire a besoin de l'engagement de chacun. Nous travaillons actuellement sur un projet d'engagement des organisations professionnelles pour apaiser la situation entre les acteurs essentiels de la chaîne logistique de l'alimentaire.
- **COVID 19 - FAQ de l'AUTF**
L'AUTF met en ligne **une FAQ actualisée quotidiennement sur l'impact du COVID-19 sur les activités de transport de marchandises. Voir le lien ci-après : [Télécharger la FAQ en date du 27 mars](#)**
- **Alertes services de La Poste**
Nous encore une fois alerté ce jour le Ministère des transports sur les problèmes très concrets que posent les retards de livraisons que ce soit postal, colis, etc. (notamment retards de paiements, certifications des ingrédients, certificats légalisés par les organismes consulaires étrangers, pièces de rechange, etc.). Des solutions devraient être proposées rapidement, nous reviendrons vers vous à ce sujet.

- **Europe** : FoodDrinkEurope rapporte des **difficultés significatives aux passages de frontières en Europe centrale et orientale** (République Tchèque, Slovaquie, Autriche, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Allemagne et Suisse). Les autorités roumaines ont notamment pris de nouvelles dispositions obligeant la mise en quarantaine de tous les chauffeurs étrangers pendant 14 jours, ce qui pourrait fortement perturber la circulation des biens sur le marché.

Social

- **Faciliter le recours à de la main d'œuvre : la Plateforme emploi du gouvernement**
 Objectif : Simplifier et faciliter le recrutement
 Pour faciliter les recrutements, le ministère du Travail met en place, avec Pôle emploi, une plateforme dédiée aux secteurs qui ont, dans cette période, des besoins particuliers en recrutement. L'accès à cette plateforme sera simplifié pour les candidats comme pour les entreprises et permettra d'accéder en temps réel aux besoins en recrutement dans toute la France.
L'ANIA est un partenaire privilégié de cette plateforme qui sera mise en ligne au plus tard jeudi matin.
- **Chômage partiel : élargissement des bénéficiaires/ adaptation de l'indemnisation des salariés**
 Rappel : plusieurs textes (décrets, ordonnances, circulaire...) sont venus ou vont venir aménager, modifier et préciser le dispositif de chômage partiel.
 Un 1^{er} Décret du 25 mars apportait déjà des modifications au dispositif d'activité partielle, notamment en termes de calcul de l'indemnité d'activité partielle et de sa prise en charge par l'Etat.
[L'ordonnance du 27 mars](#) élargit le périmètre d'éligibilité pour intégrer des salariés qui n'y avaient pas droit jusqu'alors, adaptent certaines modalités d'indemnisation des salariés et revoit les modalités d'accord pour placer un salarié protégé en activité partielle (application max au 31 décembre 2020)
 Elle concerne les salariés au forfait, salariés sans référence horaire, les VRP, salariés à temps partiel, les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation, des salariés en formation pendant la période d'activité partielle.
 Le Ministère a mis en ligne un [question-réponse sur le chômage partiel](#)
- **Fiches métiers**
 Le Ministère met en ligne une [série de fiches pratiques](#) sanitaires, ce seront environ 15 fiches pratiques qui seront produites, en lien avec les secteurs concernés, dans les 10 jours : les 3 premières parues concernent les métiers de chauffeurs livreurs, de travail en caisse et de travail en boulangerie
L'ANIA est en relation avec le Ministère de l'agriculture sur les fiches concernant le secteur agroalimentaire.
- **Mise en œuvre de la négociation collective dans la situation de COVID 19**
 Le Ministère du travail est venu apporter les précisions nécessaires et attendues à la mise en œuvre de négociation collective (de branche et d'entreprise) dans le cadre de ce contexte particulier.
 Mise à jour du Q&A du Ministère : [« règles de négociation collective, de signature et de consultation à distance »](#).
- **Arrêts pour garde d'enfants**

Le prolongement de la période de confinement a été annoncée par le 1^{er} Ministre vendredi dans la journée pour une nouvelle période de 15 jours, soit au moins jusqu'au 15 avril. Concernant le dispositif qui concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans jour du début de l'arrêt ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap sans limite d'âge, peuvent obtenir un arrêt de travail pour une durée de 21 jours. **Au-delà de cette durée, la déclaration devra être renouvelée autant que de besoin.** [Accès site ameli.fr](https://www.ameli.fr). (avec système de téléservice).

Rappel : un seul parent peut se voir délivrer un arrêt de travail.

- **Approvisionnement en thermomètres infrarouge**

Comme nous vous l'avons communiqué, la France est en rupture de stock. Une entreprise partage 2 contacts en Chine :

- Fabricant : Jiangxi AICARE Medical Technology Co Ltd – South Side of South Ring Road Le'an County, Fuzhou City, Jiangxi Province - contact information : +86 - 0794 – 6577516
- HBKN KANGNING PROTECTIVE Responsable commercial France Nicolas Bouali : kangningprotective@gmail.com 06 95 60 66 39

Si vous avez d'autres contacts à partager, n'hésitez pas à nous les adresser

Masque

- Concernant la **demande de l'administration sur les besoins urgents en masque** que nous vous avons transmis : l'administration a priorisé les entreprises utilisant les masques en réponse à des obligations réglementaires de protection des salariés et de maîtrise sanitaire. Néanmoins, se pose aujourd'hui le problème de l'acheminement des masques en petite quantité vers ces entreprises cibles. Nous travaillons actuellement avec les régions afin d'identifier les meilleurs leviers. Nous vous tenons au courant des avancées le plus rapidement possible.
- **Production de masques** : Le gouvernement annonce la production d'environ 500.000 masques non sanitaires par jour avec l'appui notamment de l'industrie textile. Distincts des masques FFP2 ou chirurgicaux, destinés en priorité au personnel soignant, ces équipements de protection seront produits pour les employés des entreprises qui doivent continuer de se rendre au travail. En collaboration avec l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) notamment, le gouvernement a créé deux nouvelles catégories de masques non sanitaires. Il s'agit des "masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public" (comme les forces de l'ordre ou les employés de la grande distribution) et des "masques à visée collective", qui seront destinés à des "environnements professionnels". Concernant la production de masques FFP2 et chirurgicaux, Bercy a indiqué vouloir "passer d'une production mensuelle estimée à 15 millions de masques avant la crise à plus de 40 millions de masques en avril".
- Vous trouverez ci-joint une note de la DGT sur l'utilisation des **masques FFP2 périmés**

Réglementation et pragmatisme

- **Origine du lait et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédient**
Le [décret n° 2020-363](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2020/3/27/2020-363) du 27 mars 2020 prolongeant le décret n° 2016-1137 rendant obligatoire l'indication de l'origine du lait ainsi que du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients dans des denrées alimentaires préemballées **jusqu'au 31/12/2021** a été publié au Journal officiel le 29/03.

- **FoodDrinkEurope – Courrier à la Commission européenne**

Pour rappel, un courrier avait été adressé par FoodDrinkEurope le 20/03 à la présidente de la Commission européenne Mme Von der Leyen, exposant [5 actions urgentes](#) pour aider à atténuer les problèmes d'approvisionnement alimentaire.

Le 30/03, une lettre de suivi a été envoyée par FDE à la Commission européenne proposant 4 actions de soutien supplémentaires :

- Mise en place de **recommandations européennes** concernant la sécurité et la santé au travail pour les employés de l'agroalimentaire
- **Simplification des procédures de contrôle sur site** qui devrait être réduites aux actions urgentes et nécessaires
- Exemptions temporaires à la mise en œuvre de la **réglementation sur l'étiquetage des produits alimentaires** lorsque cela ne remet pas en question la sécurité sanitaire. Ex : mise sur le marché de produits destinés aux pays tiers ; variation des listes d'ingrédients ; transferts de site de production etc.
- **Report des consultations et souplesse** dans la mise en œuvre des réglementations en cours

Certification

- **Certifications Qualité**

Le 23/03, le GFSI a publié une mise à jour de sa position, permettant entre autre la prolongation des certificats jusqu'à 6 mois, sous certaines conditions. Les référentiels BRC et FSSC 22000 ont aligné leurs approches avec celle du GFSI. L'IFS a réaffirmé sa position dans laquelle aucune extension de validité n'est possible. Des aménagements ont néanmoins été effectués pour la communication à faire autour des éventuelles expirations de certificats. Vous trouverez en pièce jointe le document de synthèse reprenant les positions du GFSI et des référentiels BRC, FSSC 2200 et IFS.

N'hésitez pas à remonter toute problématique liée à ce sujet à Anne-Ariel Ceyrac (aceyrac@ania.net).

Sécurité Sanitaire

- **Recommandation Anses**

L'Anses a publié ses recommandations : [Alimentation, Courses, Nettoyage](#)

- **Bonne pratiques d'hygiène pour la production de denrées alimentaires en lien avec le COVID-19**

FoodDrinkEurope a rédigé un document qui reprend les grands principes d'hygiène à respecter et rappelle la responsabilité des opérateurs dans ce contexte spécifique. En deuxième partie, une liste de questions/réponses expose les **mesures sanitaires** à prendre lorsqu'un employé est suspecté d'être malade, ou si son cas est confirmé (en PJ)